

**A.P.E.R.I.A.**  
**Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901**  
**Siège : 4 Square de l'Opéra Louis Jouvet- 75009 PARIS**

---

|                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><i>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</i></b><br><b><i>du 2 avril 2025</i></b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|

Mesdames, Messieurs,

L'Association APERIA a été créée en avril 2004 pour répondre aux exigences de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003, dite loi Fillon, en matière de gestion associative du Plan d'Epargne Retraite Populaire (PERP). Elle a souscrit auprès de Groupama Vie le PERP « Groupama Retraite Active » auquel peuvent être adjointes, au choix des adhérents, des garanties de prévoyance. Le Plan est par ailleurs assorti d'un Comité de Surveillance.

Toutefois, l'Association ne comprenant qu'un seul plan, le Conseil d'administration a fait le choix de réunir en une instance unique le Conseil et le Comité de surveillance, comme le prévoit le décret du 23 novembre 2011 pour les associations ayant souscrit un seul PERP.

Les statuts de l'Association ont été modifiés depuis sa création, pour les adapter aux dispositions de la loi n° 2005-1564 du 15 décembre 2005 et son décret d'application du 1<sup>er</sup> août 2006, et pour les mettre en conformité d'une part, avec le décret n° 2007-1206 du 10 août 2007, et d'autre part, avec les dispositions du décret n° 2011-1635 du 23 novembre 2011 relatif aux PERP.

Le regroupement de Groupama Vie avec les autres sociétés d'assurance vie du groupe ayant donné naissance à Groupama Gan Vie à compter du 31 décembre 2009, la société vie du groupe Groupama est l'assureur des contrats souscrits par l'Association sans modification des garanties contractuelles et des engagements réciproques.

Dans le cadre de la Loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise) publiée au Journal Officiel du 23 mai 2019, l'Association APERIA a souscrit le Plan d'Epargne Retraite Groupama Nouvelle Vie auprès de Groupama Gan Vie le 26 septembre 2019.

L'Association APERIA a absorbé l'Association ADAPIA dans le cadre d'une opération de fusion absorption approuvée lors des Assemblées Générales du 16 septembre 2020.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux statuts de l'Association, pour vous rendre compte de son activité en 2024, et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé et le budget prévisionnel.

# SOMMAIRE

|                                                                           |           |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>RAPPORT D'ACTIVITÉ</b>                                                 | p. 3      |
| <i>La Retraite</i>                                                        | p. 3      |
| A - Le Marché de la retraite, en France, en 2023 : Madelin, PERP et PERIN | p. 3      |
| 1 – Les Plans d'Epargne Retraite Populaires                               | p. 3      |
| 2 – Les Plans d'Epargne Retraite Individuels                              | p. 3      |
| 3 – La retraite des TNS non agricoles                                     | p. 4      |
| 4 – La retraite des TNS agricoles                                         | p. 4      |
| B – Groupama Gan Vie : PERP, PERIN et contrats Madelin en 2024            | p. 5      |
| 1 – Le Plan d'Epargne Retraite Populaire : Groupama Retraite Active       | p. 5      |
| 2 – Le Plan d'Epargne Retraite Individuel : Groupama Nouvelle Vie         | p. 6      |
| 3 – La retraite des TNS non agricoles                                     | p. 7      |
| 4 – La retraite des TNS agricoles                                         | p. 8      |
| <i>La Prévoyance et la Santé</i>                                          | p. 9      |
| A – Le marché de la Prévoyance Madelin, en France, en 2023                | p. 9      |
| B – Groupama Gan Vie en 2024                                              | p. 9      |
| 1 – La Prévoyance                                                         | p. 9      |
| 2 – La Santé                                                              | p. 10     |
| <i>Les contrats collectifs</i>                                            | p. 11     |
| <i>Le portefeuille des contrats souscrits par l'Association</i>           | p. 12     |
| <i>Revalorisation des garanties et des prestations</i>                    | p. 13     |
| <br><b>RAPPORT FINANCIER</b>                                              | <br>p. 14 |
| 1 – Compte de résultats                                                   | p. 14     |
| 2 – Bilan                                                                 | p. 15     |
| 3 – Affectation du résultat                                               | p. 16     |
| 4 – Budget Prévisionnel 2026                                              | p. 16     |

# RAPPORT D'ACTIVITE

## La retraite

### **A – Le marché de la retraite en France, en 2023 : les Plans d'Epargne Retraite et les contrats Madelin**

Plusieurs types de contrats souscrits dans le cadre de la retraite existent : des contrats mono-support en euros, des contrats multisupports en unités de compte et des contrats permettant l'acquisition de points.

#### **1 – Les Plans d'Epargne Retraite Populaires**

Les cotisations versées au titre des Plans d'Epargne Retraite Populaires s'élèvent à 764 millions d'euros en 2023, en baisse de 14 % par rapport à 2022.

En application de la Loi Pacte, plus aucun Plan d'Epargne Retraite Populaire n'est souscrit.

Le nombre de titulaires de Plans d'Epargne Retraite Populaires en cours à la fin de l'année 2023 s'élève à 1 793 000, en baisse de 5 % sur un an.

Les prestations sur les Plans d'Epargne Retraite Populaires s'élèvent, en 2023, à 1,323 milliard d'euros, en baisse de 10 % sur un an.

Les provisions mathématiques sur les Plans d'Epargne Retraite Populaires s'élèvent à 17,256 milliards d'euros à la fin de l'année 2023, en baisse de 1 % par rapport à la fin de l'année précédente.

#### **2 – Les Plans d'Epargne Retraite Individuels (Loi Pacte)**

Les cotisations versées au titre des Plans d'Epargne Retraite Individuels s'élèvent à 8,729 milliards d'euros en 2023, en hausse de 14 % par rapport à 2022.

Le nombre de détenteurs d'un Plan d'Epargne Retraite Individuel à la fin de l'année 2023 s'élève à 3 534 000, en hausse de 20 % par rapport à 2022.

Les prestations sur les Plans d'Epargne Retraite Individuels s'élèvent à 2,170 milliards d'euros en 2023, en hausse de 28 % par rapport à 2022.

Les provisions mathématiques sur les Plans d'Epargne Retraite Individuels s'élèvent à 57,689 milliards d'euros à la fin de l'année 2023, en hausse de 26 % par rapport à 2022.

### **3 - La Retraite des TNS non agricoles**

Les cotisations versées au titre des contrats de retraite « Madelin » s'élèvent à 749 millions d'euros en 2023, soit une baisse de 16 % par rapport à 2022.

En application de la Loi Pacte, plus aucun Plan d'Epargne Retraite Populaire n'est souscrit.

Le nombre de détenteurs de contrats de retraite « Madelin » en cours à la fin de l'année 2023 s'élève à 920 000, en baisse de 8 % sur un an.

Les prestations des contrats de retraite « Madelin » en 2023 s'élèvent à 2,7 milliards d'euros, en baisse de 6 % sur un an.

Les provisions mathématiques des contrats de retraite « Madelin » s'élèvent à 30,581 milliards d'euros à la fin de l'année 2023, en baisse de 9 % par rapport à la fin de l'année précédente.

### **4 - La Retraite des TNS agricoles**

Les cotisations versées au titre des contrats de retraite « Madelin agricole » s'élèvent à 91 millions d'euros en 2023, en baisse de 6 % par rapport à 2022.

En application de la Loi Pacte, plus aucun Plan d'Epargne Retraite Populaire n'est souscrit.

Le nombre de détenteurs de contrats en cours à la fin de l'année 2023 s'élève à 239 000, en baisse de 6 % par rapport à 2022.

Les prestations des contrats de retraite « Madelin agricole » en 2023 s'élèvent à 195 millions d'euros, en baisse de 12 % par rapport à 2022.

Les provisions mathématiques des contrats de retraite complémentaire des exploitants agricoles s'élèvent à 4,280 milliards d'euros à la fin de l'année 2023, soit une baisse de 11 % par rapport à la fin de l'année précédente.

## B – Groupama Gan Vie : PERP, PERIN et contrats Madelin en 2024

### 1 – Le Plan d'Epargne Retraite Populaire : Groupama Retraite Active

Le Plan d'Epargne Retraite Populaire permet de se constituer un complément de retraite. Sa liquidation a principalement lieu sous forme de rente.

Le nombre de **contrats en portefeuille** s'élève à **5 649** au 31 décembre 2024 contre 6 123 au 31 décembre 2023, soit une baisse de 7,7 % par rapport à l'exercice précédent.

La répartition du portefeuille, par caisses régionales, est la suivante :

| Nombre de contrats              | 2024         | 2023         | Evolution    | Proportion en 2024 |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------------|
| GROUPAMA ANTILLES GUYANE        | 68           | 73           | -6,8%        | 1,2%               |
| GROUPAMA CENTRAL                | 1            | 1            | 0,0%         | 0,0%               |
| GROUPAMA CENTRE MANCHE          | 296          | 326          | -9,2%        | 5,2%               |
| GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE      | 119          | 130          | -8,5%        | 2,1%               |
| GROUPAMA D'OC                   | 307          | 338          | -9,2%        | 5,4%               |
| GROUPAMA GRAND-EST              | 266          | 282          | -5,7%        | 4,7%               |
| GROUPAMA LOIRE BRETAGNE         | 2 439        | 2 671        | -8,7%        | 43,2%              |
| GROUPAMA MEDITERRANEE           | 124          | 135          | -8,1%        | 2,2%               |
| GROUPAMA NORD-EST               | 1 019        | 1 085        | -6,1%        | 18,0%              |
| GROUPAMA OCEAN INDIEN-PACIFIQUE | 33           | 36           | -8,3%        | 0,6%               |
| GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE     | 105          | 112          | -6,3%        | 1,9%               |
| GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE   | 872          | 934          | -6,6%        | 15,4%              |
| <b>Total</b>                    | <b>5 649</b> | <b>6 123</b> | <b>-7,7%</b> | <b>100%</b>        |

Conséquence de la loi Pacte, la commercialisation du Plan d'Epargne Retraite Populaire Groupama Retraite Active a pris fin le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

- Le montant total des cotisations encaissées en 2024 s'est élevé à 3,49 M€.
- Le montant total des prestations versées en 2024 s'est élevé à 6,3 M€.
- Les assurés âgés de 50 ans et plus représentent 74 % du portefeuille.
- Les anciens mode de gestion (gestion Euros et gestion Planifiée) représentent 61% du portefeuille. La gestion à Horizon et la gestion PERP représentent respectivement 19% et 6% du portefeuille.
- Les garanties Pack Prévoyance ont été souscrites pour 5 % des contrats en vigueur.
- Les provisions mathématiques Epargne atteignent 62,3 M€ et sont réparties comme suit :
  - ⇒ 71 % sur le support en euros,
  - ⇒ 29 % sur les supports en unités de compte.
- Le nombre de contrats en rentes s'élève à **485** à la fin de l'exercice (77 % en rentes viagères non réversibles et 23 % en rentes viagères réversibles ; 1/3 des rentes sont choisies avec des annuités garanties) ; les provisions mathématiques de rentes s'élèvent à 13,1 M€.

## 2 – Le Plan d'Epargne Retraite Individuel : Groupama Nouvelle Vie

Le Plan d'Epargne Retraite Individuel permet de se constituer un complément de retraite. Sa liquidation a lieu sous forme de capital ou de rente, au choix de l'adhérent.

Le contrat Groupama Nouvelle Vie a été signé le 26 septembre 2019.

- Le nombre de **contrats en portefeuille** s'élève à **83 707** au 31 décembre 2024 contre 67 051 au 31 décembre 2023.

- La répartition du portefeuille, par caisses régionales, est la suivante :

| Nombre de contrats              | 2024          | Proportion en 2024 | 2023          | Proportion en 2021 |
|---------------------------------|---------------|--------------------|---------------|--------------------|
| GROUPAMA ANTILLES GUYANE        | 260           | 0,3%               | 243           | 0,4%               |
| GROUPAMA CENTRE MANCHE          | 7 492         | 9,0%               | 5 674         | 7,4%               |
| GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE      | 2 789         | 3,3%               | 2 302         | 3,4%               |
| GROUPAMA D'OC                   | 9 466         | 11,3%              | 8 018         | 13,6%              |
| GROUPAMA GRAND-EST              | 9 683         | 11,6%              | 7 164         | 7,9%               |
| GROUPAMA LOIRE BRETAGNE         | 22 512        | 26,9%              | 18 474        | 27,2%              |
| GROUPAMA MEDITERRANEE           | 6 442         | 7,7%               | 4 945         | 7,6%               |
| GROUPAMA NORD-EST               | 6 977         | 8,3%               | 6 178         | 11,7%              |
| GROUPAMA OCEAN INDIEN PACIFIQUE | 1 953         | 2,3%               | 1 619         | 2,3%               |
| GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE     | 6 657         | 8,0%               | 4 300         | 3,0%               |
| GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE   | 9 476         | 11,3%              | 8 134         | 15,6%              |
| <b>Total</b>                    | <b>83 707</b> | <b>100%</b>        | <b>67 051</b> | <b>100%</b>        |

- Au 31 décembre 2024, le portefeuille est constitué de :

- ⇒ 98,6 % de contrats en gestion pilotée,
- ⇒ 1,4 % de contrats en gestion libre.

- L'âge moyen à l'adhésion est de 45,8 ans.

- Les garanties du Pack prévoyance ont été souscrites sur 0,9 % des contrats.

- Le montant total des cotisations encaissées en 2024 s'est élevé à 136 M€ dont 32 M€ en transfert entrant.

- Le montant total des prestations versées en 2024 s'est élevé à 18,3 M€.

- Les Provisions Mathématiques Epargne atteignent 564,3 M€ et sont réparties comme suit :

- 21 % sur le support en euros,
- 79 % sur les supports en unités de compte.

- Au 31/12/2024, 9 rentes sont en service pour 133 K€ de capitaux constitutifs.

Avenant signé en 2024 :

Le 24 avril 2024, transformation des profils de gestion pilotée en profils durables.

### **3 - La Retraite des TNS non agricoles**

Au 31 décembre 2024,

- le contrat **ENERGIE Retraite Active** (contrat de retraite multisupports) compte **8 493** adhérents (9 067 en 2023),
- le contrat **ENERGIE Retraite** (contrat de retraite en euros) compte **685** adhérents (741 en 2023),
- le contrat **FONDS DE PENSION des Travailleurs Non-Salariés** (contrats de retraite en points) compte **262** adhérents (270 en 2023).

Le nombre d'adhérents Retraite TNS non agricoles évolue donc de la façon suivante :

**9 440 au 31/12/2024**

10 078 au 31/12/2023

10 751 au 31/12/2022

La collecte s'établit à **4,6 M€** (contre 5,1 M€ en 2023).

Fin 2024, les provisions mathématiques représentatives des droits des assurés s'élèvent à **154,3 M€** (contre 152,5 M€ fin 2023), réparties de la façon suivante :

|                                 |                 |
|---------------------------------|-----------------|
| - Energie Retraite Active pour  | 125,0 M€ (81 %) |
| - Energie Retraite pour         | 19,6 M€ (13 %)  |
| - Fonds de pension des TNS pour | 9,7 M€ (7 %)    |

Au 31/12/2024, le portefeuille compte **9 440** adhérents dont **8 308** actifs (10 078 adhérents dont 8 935 actifs en 2023).

#### 4- La Retraite des TNS agricoles

Au 31 décembre 2024,

- le contrat **Groupama Agri Retraite Points** (contrat de retraite en points) compte **66 865** adhérents (69 702 en 2023),
- le contrat **Agri Retraite Active** (contrat de retraite multisupports) compte **13 696** adhérents (14 494 en 2023),
- le contrat **Groupama Agri Retraite Euros** (contrat de retraite en euros) compte **409** adhérents (422 en 2023).

Le nombre d'adhérents Retraite des TNS agricoles évolue donc de la façon suivante :

**80 970 au 31/12/2024**

84 618 au 31/12/2023

88 823 au 31/12/2022

La collecte s'établit à **19 M€** (contre 23,1 M€ en 2023)

Fin 2024, les provisions mathématiques représentatives des droits des assurés s'élèvent à **1 592 M€** (contre 1 605 M€ fin 2023), répartis de la façon suivante :

- Groupama Agri Retraite points pour 1 387 M€ (87 %)
- Agri Retraite Active pour 196 M€ (12,5 %)
- Groupama Agri Retraite euros pour 9 M€ (0,5 %)

Au 31/12/2024, il y a **80 970** adhérents dont 47 271 actifs (84 618 adhérents dont 51 108 actifs en 2023).

# La prévoyance et la santé

## A – Le marché de la prévoyance Madelin, en France, en 2023

Pour la prévoyance, 4 types de garanties sont généralement proposés en cas :

- d'incapacité de travail
- d'invalidité permanente
- d'invalidité totale et définitive
- de décès

Fin 2023, le nombre de contrats en cours prévoyance Madelin s'élève à 1,21 million, en hausse de 2 % par rapport à fin 2022.

Le nombre de souscriptions nouvelles baisse de 1 % en 2023 : 157 000 contrats ont été souscrits (159 000 en 2022).

Les cotisations s'élèvent en 2023 à 1,79 milliards d'euros, en hausse de 2 % par rapport à 2022.

Le montant des prestations augmente de 9 % et s'élève, en 2023, à 1,03 milliard d'euros.

## B – Groupama Gan Vie en 2024

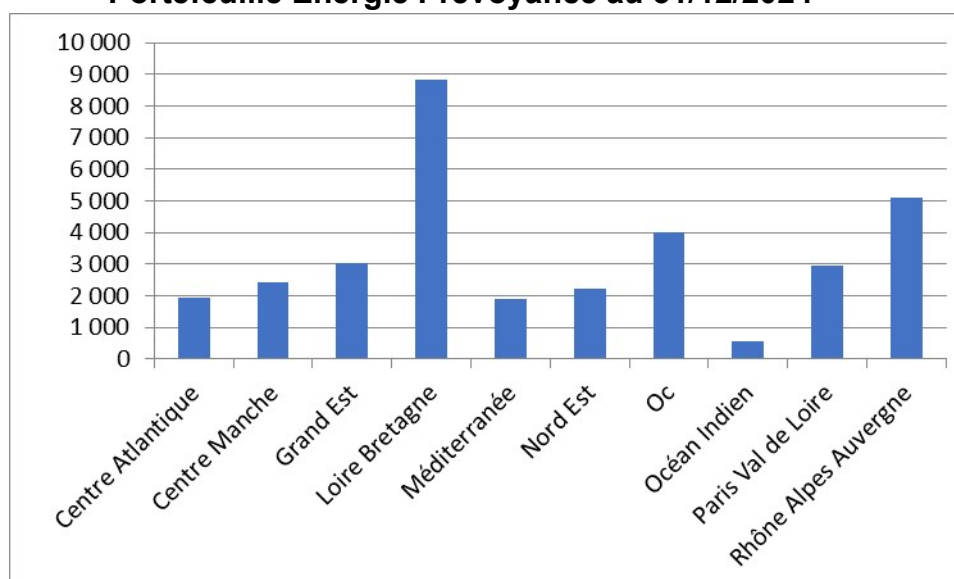
### ➤ La prévoyance

Le portefeuille **ENERGIE Prévoyance** est de **32 945** contrats au 31/12/2024, dont 4 062 affaires nouvelles (32 850 contrats dont 4 062 affaires nouvelles au 31/12/2023) ; le nombre de contrats en portefeuille est en hausse de 0,3 % par rapport à l'an dernier.

70 % des contrats Energie Prévoyance réalisés en 2024 sont produits par 5 Caisses Régionales : Groupama Loire Bretagne, Groupama Rhône-Alpes Auvergne, Groupama Paris Val de Loire, Groupama d'Oc et Groupama Grand Est

54 % des contrats en portefeuille sont détenus par Groupama Loire Bretagne, Groupama Rhône-Alpes Auvergne et Groupama d'Oc.

**Portefeuille Energie Prévoyance au 31/12/2024**



## ➤ La santé

### **ENERGIE Santé**

En santé, l'offre complémentaire maladie ENERGIE Santé n'est plus commercialisée depuis 1999 par les Caisses Régionales au profit de l'offre Groupama Santé Active.

### **GROUPAMA SANTE ACTIVE**

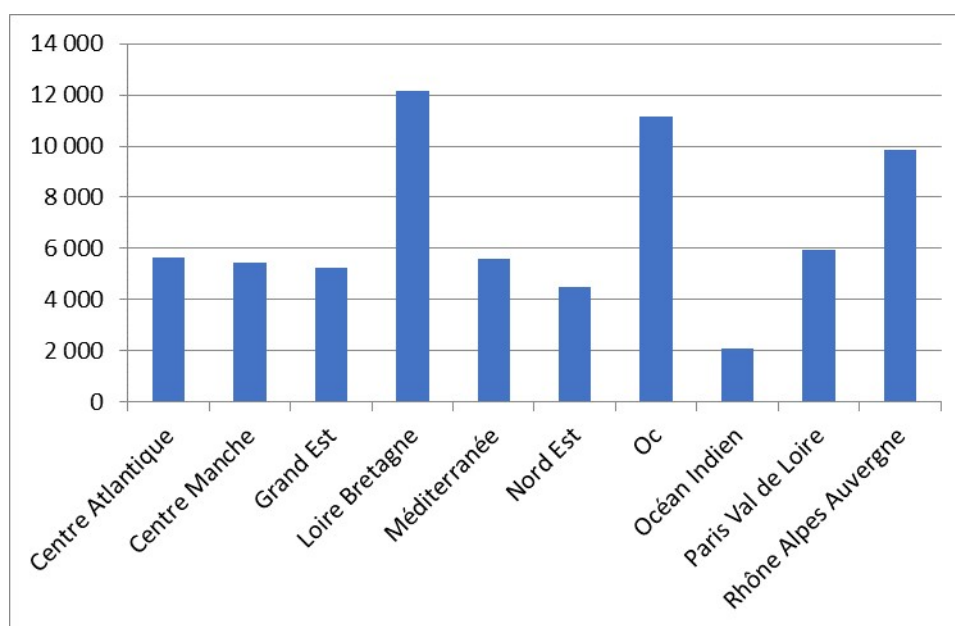
Ce contrat solidaire et responsable propose aux professions indépendantes des garanties Complémentaires Frais de Soins et Prestations particulières.

Le portefeuille **GROUPAMA Santé Active** est de **67 598** contrats au 31/12/2024, dont 10 819 affaires nouvelles (66 426 contrats dont 9 444 affaires nouvelles au 31/12/2023). Le nombre de contrats en portefeuille est en hausse de 1,8%).

67 % des contrats Groupama Santé Active sont produits par 5 Caisses Régionales : Groupama Loire Bretagne, Groupama Rhône-Alpes Auvergne, Groupama d'Oc, Groupama Méditerranée et Groupama Paris Val de Loire.

Près de 50 % des contrats en portefeuille sont détenus par Groupama Loire Bretagne, Groupama Rhône-Alpes Auvergne et Groupama d'Oc.

**Portefeuille Groupama Santé Active au 31/12/2024**



### **Contrat Mutualia Santé Atlantique**

MUTUALIA Santé Atlantique a proposé jusqu'à fin 2003 des garanties Complémentaires Frais de soins, souscrites par GAMAPI dans le cadre d'une convention spécifique aujourd'hui dénoncée.

Les anciens adhérents de GAMAPI gardent cette qualité au titre de la convention précitée. Leur nombre au 31 décembre 2024 est de **16**, stable par rapport à l'an dernier.

## Les contrats collectifs

### ➤ La prévoyance

Synergie Prévoyance Employeur et Synergie Prévoyance Majoritaire ont été lancés en juin 2016. Ils s'adressent aux gérants majoritaires et à leurs salariés.

#### ***Synergie Prévoyance Employeur***

Au cours de l'année 2024, **479** nouveaux contrats ont été souscrits ; le portefeuille comprend **2 926** contrats au 31 décembre 2024 (en hausse de 4 % par rapport à 2023).

#### ***Synergie Prévoyance Majoritaire***

Au cours de l'année 2024, aucun nouveau contrat n'a été souscrit ; le portefeuille comprend **733** contrats au 31 décembre 2024 (en baisse de 11 % par rapport à 2023).

### ➤ La santé

***Synergie Santé Adaptéo*** a été lancé en octobre 2010.

Il s'adresse aux gérants majoritaires de SARL, SELARL et SNC.

Au cours de l'année 2024, aucun nouveau contrat n'a été souscrit ; le portefeuille comprend **59** contrats au 31 décembre 2024 (en baisse de 12 % par rapport à 2023).

***Synergie Santé Essentielle*** a été lancé en juillet 2013 dans le cadre de l'ANI (Accord Nationale Interprofessionnel). Il s'adresse aux gérants majoritaires et à leurs salariés.

**313** contrats ont été souscrits en 2024 ; le portefeuille comprend **3 591** contrats au 31 décembre 2024 (en baisse de 17 % par rapport à 2023).

## Le portefeuille des contrats souscrits par l'Association

Au 31 décembre 2024, le portefeuille des contrats souscrits par l'Association s'établit à **252 803 contrats** en cours (240 569 contrats au 31/12/2023), en hausse de 5 % par rapport à 2023, et se répartit de la manière suivante :

- Retraite : **144 935** contrats (133 217 au 31/12/2023),
- Prévoyance : **32 945** contrats (32 850 au 31/12/2023),
- Santé : **67 614** contrats (66 443 au 31/12/2023),
- Contrats collectifs : **7 309** contrats (8 059 au 31/12/2023).

Au 31 décembre 2024, **35 325 rentes** Madelin, Madelin agricole, PERP et PERIN sont en service (35 157 rentes au 31/12/2023), en hausse de 0,5% par rapport à 2023.

## **Revalorisation des garanties et des prestations**

### ➤ **GROUPAMA Retraite Active (PERP) :**

Pour l'exercice 2024, la revalorisation du Fonds en Euros s'est élevée à **2,50 % en phase de constitution et en phase de rente.**

### ➤ **GROUPAMA Nouvelle Vie (PERIN) :**

Pour l'exercice 2024, la revalorisation du Fonds en Euros s'est élevée à **3,50 % en Gestion Pilotée** et à **2 % en Gestion Libre.**

### ➤ **ENERGIE Retraite Active et AGRI Retraite Active :**

Le compte individuel des droits acquis par chaque adhérent est revalorisé de **2 %** au titre de 2024 sur le support euros du contrat (en constitution et en service).

### ➤ **ENERGIE Retraite et AGRI Retraite (en euros) :**

Le taux annuel de participation aux bénéfices attribué au contrat (en constitution et en service) pour l'année 2024 est de **1,80 %** (taux technique inclus).

### ➤ **AGRI Retraite Points :**

La valeur de service du point a été revalorisée de **0,5%** au titre de 2024.

### ➤ **FONDS DE PENSION des T.N.S. :**

Au titre de 2024, les contrats en phase de constitution ont été revalorisés de 4,90% ; les rentes en service n'ont pas été revalorisés.

### ➤ **ENERGIE Santé, Groupama Santé Active et ENERGIE Prévoyance :**

Les montants des garanties évoluent de la façon suivante :

- Complémentaire Frais de Soins et Prestations Particulières : évolution du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale.
- Arrêt de Travail, Invalidité, Frais de Recherche et Décès : évolution du Point AGIRC.

# RAPPORT FINANCIER

## 1) Compte de résultat (en euros)

| Charges                    |                | Produits                                        |                |
|----------------------------|----------------|-------------------------------------------------|----------------|
| Charges d'exploitation     | 249 163        | Droits d'entrée et cotisations PERIN            | 414 980        |
| Impôt sur les sociétés     | 83 969         | Autres produits, droits d'entrée et cotisations | 138 833        |
| Dotation aux dépréciations | 0              | Reprise sur provisions et dépréciations         | 63             |
| Solde créditeur            | 273 803        | Produits financiers                             | 53 060         |
| <b>Total</b>               | <b>606 936</b> |                                                 | <b>606 936</b> |

### Commentaires :

#### Les produits :

Les produits sont composés :

- des droits d'entrée et cotisations PERIN pour 414 980 €
- des droits d'entrée et cotisations des autres contrats pour 107 587 €
- de la ristourne sur le contrat Fonds de Secours pour 16 246 €
- du prélèvement sur les actifs du PERP pour 15 000 €
- des produits financiers issus de Titres Négociables à Moyen Terme, de comptes à terme et d'un compte épargne ouverts à la BNP

#### Les charges :

Les charges d'exploitation s'élèvent à 249 163 € et se décomposent principalement en :

- Abondement PERIN : 57 000 €
- Frais de convocation à l'Assemblée Générale : 47 767 €
- Dons : 30 000 €
- Frais de location de salles et restauration : 18 209 €
- Refacturation Groupama Gan Vie relative aux frais de fonctionnement : 17 710 €
- Coût de la garantie Arrêt de travail du contrat Fonds de Secours : 14 931 €
- Frais de déplacement et indemnité de temps passé : 14 258 €
- Honoraires de gestion administrative et juridique : 13 257 €
- Assurance responsabilité civile des administrateurs : 11 391 €
- Honoraires de comptabilité : 10 478 €
- Location et charges : 5 837 €
- Honoraires du commissaire aux comptes : 4 818 €

## 2) Bilan

| ACTIF                           |                  | PASSIF                             |                  |
|---------------------------------|------------------|------------------------------------|------------------|
| <b>ACTIF IMMOBILISE</b>         |                  | <b>CAPITAUX PROPRES</b>            |                  |
| Brevets, licences, logiciels    | <b>674</b>       | Report à nouveau                   | 2 283 405        |
|                                 |                  | Résultat de l'exercice             | <u>273 803</u>   |
|                                 |                  |                                    | <b>2 557 208</b> |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>          |                  | <b>PROVISION</b>                   |                  |
| Autres créances                 | 85 586           |                                    | <b>14 000</b>    |
| Valeurs mobilières de placement | 2 250 000        | <b>DETTES</b>                      |                  |
| Disponibilités                  | 382 177          | Dettes fournisseurs                | 47 181           |
| Charges constatées d'avance     | <u>300</u>       | Autres dettes                      | <u>75 331</u>    |
|                                 | <b>2 718 063</b> |                                    | <b>122 512</b>   |
|                                 |                  | <b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b> |                  |
|                                 |                  |                                    | <b>25 015</b>    |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>2 718 736</b> | <b>TOTAL</b>                       | <b>2 718 736</b> |

### A l'actif

#### ➤ Autres créances

Les autres créances correspondent notamment à des produits à recevoir (droits d'entrée).

#### ➤ Disponibilités

Les disponibilités correspondent au solde des comptes courants et d'épargne BNP et des intérêts courus à recevoir sur les placements.

### Au passif

#### ➤ Provision

Il s'agit d'une provision concernant le PERP, pour charges pour l'étude actuarielle qui n'est plus obligatoire depuis la modification apportée par le décret du 23 novembre 2011 concernant le Plan d'Epargne Retraite Populaire, mais que par prudence, le Comité de surveillance du PERP a décidé de conserver avec une fréquence moins importante que quand elle était obligatoire (tous les 10 ans au lieu de tous les 5 ans).

Le Comité de Surveillance a décidé lors de la réunion du 16.11.2016 de suspendre la dotation de cette provision.

➤ Dettes

Le total de ce poste s'élève à 122 512 €.

Il comprend :

- Des dettes fournisseurs pour 47 181 €
- Les autres dettes sont composées des provisions passées pour la garantie arrêt de travail et l'abondement à verser au titre de l'opération de communication 2024.

- Les produits constatés d'avance sont constitués des droits d'entrée étalés sur une durée de 10 ans.

### 3) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de 273 803 € de la manière suivante :

|                              |                    |
|------------------------------|--------------------|
| - Résultat de l'exercice     | 273 803 €          |
| - Report à nouveau précédent | 2 283 405 €        |
| - <b>Total</b>               | <b>2 557 208 €</b> |

Affectation :

|                              |                    |
|------------------------------|--------------------|
| - <b>Au report à nouveau</b> | <b>2 557 208 €</b> |
|------------------------------|--------------------|

### 4) Budget prévisionnel 2026

Le budget prévisionnel présenté a été établi en tenant compte de l'arrêt de la commercialisation du Plan d'Epargne Retraite Populaire (PERP) et de la continuité du développement du Plan d'Epargne Retraite Individuel (PERIN).

Afin de tenir compte de la législation en vigueur pour le PERP et le PERIN, le budget est présenté sous une forme respectant le suivi analytique des ressources et dépenses issues de l'adhésion de chaque famille de produits.

Concernant le budget PERP, l'arrêt de sa commercialisation entraîne un déficit chronique et la trésorerie disponible n'est pas suffisante pour faire face à l'intégralité des charges récurrentes afférentes au PERP et à son Comité de Surveillance. Le budget présenté prévoit un prélèvement sur les actifs du PERP correspondant au niveau prévu de charges pour l'exercice et la résolution d'approbation comporte, comme y oblige la réglementation en vigueur du PERP, une autorisation de prélèvement supplémentaire à concurrence de 5 000 € pour faire face à une éventuelle sous-estimation des dépenses.

Vous trouverez enfin, ci-joints, les projets de résolutions que nous soumettons à votre approbation.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**